

*Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu*

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2013

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 09

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : MASSE Benoît – SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 21 janvier 2013

1. Groupe scolaire intercommunal – Création d'un Syndicat à Vocation Unique entre les communes de Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Ringeldorf

Considérant les difficultés rencontrées dans l'organisation pédagogique des écoles et des regroupements pédagogiques et en particulier avec les nouveaux rythmes scolaires,

Considérant que certains locaux sont mal adaptés et nécessiteraient de lourds investissements de mise aux normes,

Considérant la demande d'un service périscolaire et les difficultés de mise en œuvre dans l'organisation scolaire actuelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 5811-1 relatif aux dispositions applicables à l'ensemble des communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de la création d'un groupe scolaire intercommunal situé entre Alteckendorf et Ettendorf – le long de la RD 25,

APPROUVE le principe de créer entre les Communes de Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf, Minversheim et Ringeldorf un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – SIVU – ce syndicat ayant pour objet la construction et la gestion d'un ensemble scolaire d'enseignement préélémentaire et élémentaire,

ADOPTE le projet des statuts ci-joint,

ACCEPTE le principe d'une participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement,

DECIDE d'adhérer au Syndicat

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du syndicat :

- Monsieur Bernard INGWILLER, Maire
- Monsieur Patrick OSTER, adjoint au maire

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 30 janvier 2013
et de sa publication le 30 janvier 2013.

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2013

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 09

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : MASSE Benoît – SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 21 janvier 2013

2. Demande de retrait du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder

Monsieur expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 15 mars 2004, la Commune de Grassendorf avait adhéré au SIVOM de Schweighouse sur Moder pour le transport et le traitement des eaux usées.

Il leur signale également que le SIVOM de Schweighouse sur Moder, par délibération du 22 décembre 2011, avait transféré son service Assainissement collectif et son service non collectif au SDEA du Bas-Rhin.

La Commune de Grassendorf n'ayant transféré aucune autre compétence au SIVOM de Schweighouse sur Moder, il n'y a plus lieu de rester dans ce syndicat.

Le Conseil Municipal,

- Vu sa délibération du 15.03.2004,
- Vu la décision du SIVOM de Schweighouse sur Moder de transférer le service Assainissement au SDEA du Bas-Rhin,
- Vu que la Commune de Grassendorf n'a transféré aucune autre compétence au SIVOM de Schweighouse sur Moder,

et après en avoir délibéré :

- Demande le retrait de la Commune de Grassendorf du SIVOM de Schweighouse sur Moder.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 30 janvier 2013

et de sa publication le 30 janvier 2013.

Le Maire :

Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu*

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2013

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 09

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : MASSE Benoît – SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 21 janvier 2013

3. Demande de subvention

Monsieur le Maire présente la demande de subvention présentée par CARITAS ALSACE, Antenne de Hochfelden.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE une subvention de **50 €** à CARITAS ALSACE, Antenne de Hochfelden,
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de 2013.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 30 janvier 2013

et de sa publication le 30 janvier 2013.

Le Maire :

Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2013
sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 09

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : MASSE Benoît – SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 21 janvier 2013

4 Réorganisation du secrétariat de la Mairie.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le secrétaire de mairie-instituteur M. Gérard SPENGLER fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2013. Il précise par ailleurs que le Conseil a pris la décision, en date du 11 décembre 2012, de confier dès 2013 la gestion comptable à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Il propose ainsi de surseoir à un recrutement direct d'un agent administratif pour la Commune de Grassendorf mais de passer une convention avec la commune de Wingersheim qui peut mettre Mme Fanny THOMANN à disposition. Cet agent est actuellement employée pour 28/35^e dans la commune de Wingersheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du départ en retraite de M. Gérard SPENGLER après 42 années de service, dont 35 à Grassendorf,
- **Décide** que la continuité du secrétariat de mairie sera assurée par une mise à disposition du personnel par la Commune de Wingersheim,
- **Approuve** la mise à disposition pour une durée de 3 ans de Mme Fanny THOMANN née le 28 septembre 1989 et domiciliée à Brumath, 1c rue de Hochstett, pour une durée hebdomadaire de service de 6/35^e
- **Décide** que le service hebdomadaire de Mme Fanny THOMANN sera assuré le jeudi après-midi avec deux heures d'ouverture au public,
- **Décide** que la prise de fonction de Mme Fanny THOMANN sera effective à compter du 1^{er} mars 2013 ; elle travaillera ainsi en doublon, durant le mois de mars 2013, avec M. Gérard SPENGLER afin de se familiariser avec les dossiers de la mairie de Grassendorf,
- **Décide** de verser à la Commune de Wingersheim la quote-part de rémunération afférent à cette mise à disposition estimée à ce jour à la somme annuelle de 6 000 €,
- **Précise** qu'un décompte annuel des charges sera adressé à la Commune de Grassendorf avec toutes les justifications utiles au versement de sa rétribution,
- **Autorise** le Maire à signer avec la Commune de Wingersheim la convention de mise à disposition du personnel après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 30 janvier 2013
et de sa publication le 30 janvier 2013.

Le Maire :
Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2013

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 09

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : MASSE Benoît – SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 21 janvier 2013

5. Achat de bacs à sel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** l'achat de 5 bacs à sel destinés au salage des rues du village lors des périodes de gel,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2013.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 30 janvier 2013

et de sa publication le 30 janvier 2013.

Le Maire :

Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2013

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 09

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel – GEOFFROY Valérie - JOCHMANN Gilbert - INGWILLER Marie-Rose – JUNG Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : MASSE Benoît – SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 21 janvier 2013

6. Notification du projet de modification n° 2 du SCOTERS

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification n° 2 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg.

Ce document n'appelle pas d'observations particulières de la part du Conseil Municipal.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 30 janvier 2013
et de sa publication le 30 janvier 2013.

Le Maire :
Bernard INGWILLER